



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question au Gouvernement n° 2877

Texte de la question

RÉFORME DU COLLÈGE

M. le président. La parole est à M. Nicolas Sansu, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Nicolas Sansu. Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, notre pays, notre jeunesse ne peuvent se satisfaire d'une polémique dangereuse sur l'école.

Au sein de notre éducation nationale, le collège est considéré par tous les acteurs comme le maillon le plus fragile.

Certains, à droite, voient dans les débats actuels la possibilité d'une revanche contre le collège unique, qu'ils ont toujours combattu. Certains, à droite, tentent de faire oublier la précédente législature, ses 80 000 suppressions de postes, la carte scolaire dévoyée, ou encore la suppression de la formation initiale des enseignants. Or tout cela a eu des conséquences : la France est devenue le pays où l'origine sociale reste l'élément le plus déterminant dans la réussite scolaire.

Les députés du Front de gauche sont intimement persuadés qu'une réforme du collège est nécessaire pour retrouver le chemin de l'égalité et de l'ambition mais, à l'évidence, votre copie est à revoir et nombre d'enseignants, ainsi que de grandes voix progressistes, s'inquiètent d'une aggravation des inégalités en raison de vos projets.

L'ambition, ce doit être une formation bi-langues pour tous les élèves dès la classe de sixième. L'ambition, c'est plus d'hellénistes et de latinistes. L'ambition, ce doit être des moyens supplémentaires pour des enseignements interdisciplinaires de qualité. L'ambition, ce doit être des enseignants mieux formés et mieux rémunérés.

L'honneur de la gauche est d'avoir défendu, dès la Commune de Paris,...

M. Philippe Meunier. Et même Vercingétorix !

M. Nicolas Sansu. ...avec Édouard Vaillant, l'instruction publique pour tous, porteuse de l'égalité républicaine.

C'est donc à la gauche de soutenir une réforme visant l'excellence pour tous au nom de l'égalité, au sein des collèges publics, et de ne pas laisser l'enseignement privé dépecer l'école publique.

La réforme du collège ne peut se faire au forceps. Elle est aujourd'hui largement contestée par la majorité des enseignants et rejetée par des organisations syndicales représentant plus de 80 % d'entre eux, qui appellent d'ailleurs à une journée de grève la semaine prochaine.

Madame la ministre, personne ne peut se permettre un échec de cette réforme. Comme les enseignants vous le demandent, retirez cette version et reprenez le chemin du dialogue pour construire une réforme égalitaire et ambitieuse, apte à sortir notre système éducatif du déclin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur quelques bancs des groupes UMP et UDI.*)

Mme Claude Greff. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, je vous sais sensible à la lutte contre les inégalités, combat que nous partageons évidemment et qui constitue l'objet même de cette réforme des collèges.

Depuis quelques semaines, vous l'avez rappelé, ses détracteurs nous expliquent qu'il est nécessaire voire indispensable que le système éducatif soit inégalitaire afin de garantir l'élitisme et l'excellence d'une minorité.

M. Philippe Meunier. Caricature !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Eh bien, cette réforme vise exactement le contraire : il s'agit de donner les mêmes chances de réussite à tous les élèves afin de démocratiser l'accès à l'élite ou à l'excellence. L'égalité n'est pas l'ennemie de l'excellence ; elle est au contraire la condition pour que chacun puisse y prétendre.

J'en viens maintenant aux questions que vous évoquez et, tout d'abord, à celle portant sur les moyens. Je tiens à vous rassurer : ils seront à la hauteur de l'enjeu.

Au-delà de l'augmentation globale du budget de l'éducation nationale – pour la seule année 2015, il a augmenté de 1,6 milliard –, nous avons prévu 200 millions supplémentaires pour accompagner cette réforme du collège. Ils seront notamment mobilisés afin de financer les 4 000 nouveaux postes qui accompagneront la réforme.

Je tiens aussi à vous rassurer sur un autre point : cette réforme n'entraînera pas d'inégalités dans la qualité des enseignements assurés dans chaque établissement.

M. Philippe Meunier. Vous êtes des fossoyeurs !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Oui, il a été décidé de donner un surcroît d'autonomie aux établissements pour 20 % du temps car ce sont les équipes pédagogiques qui sont les mieux placées pour connaître les besoins de leurs élèves et les satisfaire.

Oui, les nouveaux temps que nous introduisons dans l'organisation du collège, que ce soit l'accompagnement personnalisé, le développement des petits groupes ou les enseignements pratiques interdisciplinaires, seront l'occasion pour les équipes pédagogiques de prendre leurs responsabilités et d'organiser les choses au mieux, en fonction des besoins de leurs élèves, ce qui constitue une garantie d'efficacité et de réussite scolaire.

Je vous rassure encore : la liberté pédagogique donnée aux enseignants, l'autonomie que j'évoquais, sont forcément régulées. Les mêmes horaires, les mêmes programmes, la même évaluation et le même brevet seront en vigueur dans tous les établissements. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Sansu](#)

Circonscription : Cher (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2877

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mai 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [14 mai 2015](#)